

AFFAIRE N° 12.

OBJET: Acquisitions foncières pour l'habitat très social.
Adjonction du terrain cadastré section AY n°12 au
programme triennal 1981-83.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

L'acquisition des terrains cadastrés section AY n°7 à 11, sis au Butor, figure en ordre de priorité n°5 du programme triennal 1981-83 d'acquisitions foncières départementales pour l'habitat très social.

La SEDRE, bureau foncier du Département pour ces acquisitions, m'a récemment proposé de leur adjoindre celle de la parcelle contiguë, cadastrée section AY n°12, dont la propriétaire est actuellement disposée à vendre. L'acquisition de ce terrain ferait disparaître une enclave dans le périmètre concerné et faciliterait donc sa reconstruction, le moment venu.

Je vous demande votre avis sur cette proposition.

M. FOURNEL - explique sur le plan.

Ce terrain est coïncé entre JEUMONT-REUNION et le Parc de l'Equipement et a une superficie de 195 m².

Mis aux voix, le rapport EST ADOPTE A L'UNANIMITE

*

*

*

*Reçu à la Préfecture
de la Réunion le
16 juillet 1982*